

DÉCRET N° 2026 – 082 DU 04 MARS 2026

portant nomination de monsieur **Victor Dassi ADOSSOU**
en qualité de Président de la Cour suprême.

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée et complétée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 et la loi n° 2025-20 du 17 décembre 2025 ;
- vu** la loi n° 2011-20 du 12 octobre 2011 portant lutte contre la corruption et autres infractions connexes en République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2020-09 du 23 avril 2020 et la loi n° 2026-05 du 03 février 2026 ;
- vu** la loi n° 2022-10 du 27 juin 2022 portant composition, organisation, fonctionnement et attribution de la Cour suprême ;
- vu** la décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
- vu** le décret n° 2025-327 du 26 juin 2025 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2021-401 du 28 juillet 2021 fixant la structure-type des ministères, tel que modifié par le décret n° 2022-476 du 03 août 2022 ;
- vu** le décret n° 2012-338 du 02 octobre 2012 portant modalités d'application des articles 3 et 10 de la loi n° 2011-20 du 12 octobre 2011 portant lutte contre la corruption et autres infractions connexes en République du Bénin ;
- sur** proposition du Président de la République, après avis du Président de l'Assemblée nationale,
- le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 04 mars 2026,

DÉCRÈTE

Article premier

Monsieur **Victor Dassi ADOSSOU** est nommé Président de la Cour suprême pour un second mandat de cinq (05) ans qui court à compter du 25 mars 2026.

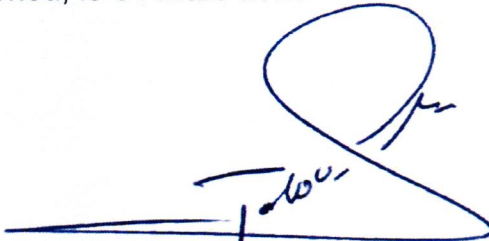


Article 2

Le présent décret prend effet pour compter de la date de sa signature.
Il sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 04 mars 2026

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON.-

Le Ministre de l'Économie
et des Finances,



Romuald WADAGNI
Ministre d'État

Le Garde des Sceaux, Ministre de la
Justice et de la Législation,



Yvon DETCHENOU

AMPLIATIONS : PR 6 ; AN 4 ; CS 2 ; CC 2 ; HAAC 2 ; HCJ 2 ; C. COM 2 ; CES 2 ; MJL 2 ; MEF 2 ; AUTRES MINISTERES 19 ;
INTERESSE 1 ; SGG 4 ; JORB 1.